

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

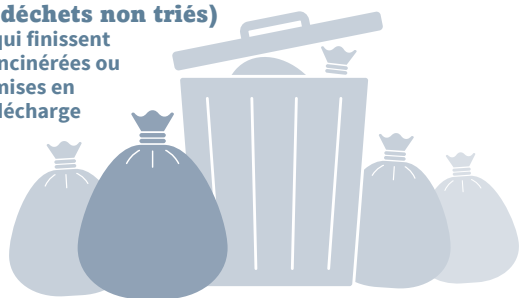
LE VOLUME DES ORDURES MÉNAGÈRES QUE NOUS PRODUISONS EST BIEN TROP CONSÉQUENT, SACHANT QU'ON Y RETROUVE DES DÉCHETS QUI POURRAIENT ÊTRE COMPOSTÉS, RECYCLÉS OU TOUT SIMPLEMENT ÉVITÉS. AUTOPSIE DE NOTRE POUBELLE.

TOUJOURS TROP D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS PRODUITS PAR LES FRANÇAIS

51% d'ordures ménagères

(déchets non triés) qui finissent incinérées ou mises en décharge



20% de déchets triés pour être recyclés (emballages, papiers, verre, textiles...)



29% de déchets apportés en déchèterie pour être recyclés en majorité



Les objectifs en France*

- ▶ -10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010)
- ▶ -50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- ▶ 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025

*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

DES « INTRUS » QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !

- ▶ **Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire,** ils sont recyclés en nouveaux produits.
- ▶ **Compostés ou déposés dans la poubelle organique,** ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.
En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.
- ▶ **Rapportés aux bons endroits,** ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.
 - vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
 - petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
 - médicaments à la pharmacie...

Trop de produits à usage unique



- ▶ couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés... ;
- ▶ vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...) ;
- ▶ barquettes alimentaires de plats préparés ;
- ▶ gadgets en plastique ;
- ▶ etc.

COMMENT FAIRE MIEUX ?

- 1 Réduire tous les gaspillages,** notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets.
- 2 Consommer autrement :** acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...
- 3 Trier les papiers et les emballages** pour qu'ils soient recyclés.
- 4 Trier les déchets verts et alimentaires** pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée (obligation de généralisation du tri à la source d'ici décembre 2023).

POUR ALLER PLUS LOIN

Que faire de mes déchets : www.quefairedemesdechets.fr

Source : MODECOMTM 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés » - ADEME

